# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 15 FEVRIER 1871.

44me Année.—Vol. XLIV.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 15 FEVRIER.


VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal : Un terrain au faubourg Ouest-Boulogne, ville de Jefferson, faisant face à la rue Bordeaux, avec les bâtisses qui s'y trouvent. De plus, à 3 heures P. M., à son entrepôt, No 74 rue Ste-Anne, 16 caisses chapeaux de paille, 3 caisses chapeaux de femmes, 42 caisses chapeaux, rubans, etc.

Par F. J. Spear, rue Bourbon, entre Canal et Douane : Soufflets, installations de Magasin, vitrières, comptoirs, etc.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, au No 67 rue des Magasins : 20 cents de verrerie.

Par Maurice Barnett, à l'Hôtel St Louis, entre Royale et Chartres, à 10 heures : Continuation de la vente des dons du Bazar français.

Par Hoffman, Marks & Co, à leur salle d'encan, No 30 de la rue de Chartres : marchandises sèches et lingerie.

ATTENTION !

☞ Le shérif procédera aujourd'hui à 3 heures P. M., en son entrepôt No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à l'adjudication d'un lot de chapeaux de paille et d'articles divers.

ATTENTION !

☞ Propriété améliorée à l'encan par le Sheriff. Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Sheriff, d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés rue de Bordeaux, entre celles Live Oak et Laurel, West Boulogne, Sixième District.

Voir aux annonces.

Ververie.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", coin Gravier et rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MÉLANGE — Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARMBIA & Co, successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THÉATRES.

AUJOURD'HUI, MERCREDI.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Compagnie d'opéra-bouffe de Mme Oates.

ST CHARLES.—Fire Fly.

MUSÉE CRESCENT CITY.—Nos 40 et 42, rue St Charles.

## Ce que coûte la Reconstruction.

Peu de temps après l'entrée en fonctions du gouverneur Warmoth, en voyant la manière dont opérait la Législature élue en même temps que lui, nous fîmes, en plaisantant, la suggestion de former parmi les conservateurs, un fonds d'un demi-million, avec lequel on pourrait acheter gouverneur, législateur et bouteille de whisky, afin de les empêcher de faire le mal. La suggestion était bonne. A cette époque, un demi-million eût été plus que suffisant, car les carpet-baggers affamés n'avaient pas encore rempli leurs besaces et aucun d'eux n'avait pignon sur rue. Eût-on dû dépenser un million, que cela n'eût pas été trop cher. On en a jugé par les chiffres suivants qui n'indiquent qu'une faible partie de ce que coûte à la Louisiane, depuis deux ans et demi, le gouvernement radical.

En ouvrant le rapport de l'auditeur d'Etat, présenté à la Législature en janvier 1867, nous avons vu que les dépenses de l'Etat, pour 1866, se sont élevées à $2,451,933 17. En 1870, suivant le rapport de M. Graham, elles ont été de $7,060,636 59, non compris environ $400,000 de certificats de dettes, ce qui fait un modeste excédant de CINQ MILLIONS pour les dépenses courantes d'une année.

Maintenant, nous comparons la dette publique en janvier 1867 et en janvier 1871, nous trouvons que, dans cet intervalle de quatre ans, elle a augmenté de DIX-HUIT MILLIONS; elle était, en effet, en 1867 de ..... $10,724,733 33,
et elle est en 1871 de plus de $28,000,000 00.

Dans le total de la dette est comprise une somme égale au prêt de cinq millions, qui est en réalité due par la Banque de Louisiane à la Banque Consolidée. La proportion de l'augmentation de la dette est donc de cinq à vingt-trois millions, c'est-à-dire que la dette a presque quintuplé en quatre ans, bien que les dépenses courantes aient, de leur côté, triplé, par suite de l'augmentation des taxes.

Avant la guerre, la taxe d'Etat était de un quart de un pour cent. Aujourd'hui, les diverses taxes de l'Etat s'élèvent à environ deux pour cent.

En moins de trois ans le régime radical a coûté directement au peuple de l'Etat : par augmentation des dépenses annuelles environ deux millions, pour l'augmentation de la dette publique : dix-huit millions ; et vingt-huit millions.

Un examen attentif des sommes ainsi employées, établirait qu'il n'y a pas en plus de trois millions qui aient réellement profité à l'Etat. Il reste donc une somme de vingt-cinq millions de dollars, gaspillée ou pire perte par MM. Warmoth & Cie et leurs complices.

Ce n'est là que le coût direct et immédiat de ce gouvernement ; cela ne comprend pas ce que sa législation arbitraire a pu coûter à la ville et aux paroisses, ni ce que coûtent aux contribuables chaque année, les monopoles du genre de celui des abattoirs, des impressions publiques, etc., etc.

Maintenant le total de la dette publique, limité par un amendement constitutionnel, à 25 millions s'élève déjà à 28 et menace de s'accroître de plusieurs millions par les bills que la législature est en train de passer en faveur de diverses compagnies des levées, des terres, des entrepôts.

La loi sur le monopole des vidanges n'a pas été rappelée. De nouveaux bills sont en cours de passage pour frapper de droits ou limiter l'exercice de diverses industries, et beaucoup d'autres sont peut-être en voie de préparation.

Dans les quinze jours qui vont s'écouler d'ici à la fin de la session, en supposant qu'il n'y ait pas une session extraordinaire pour achever le qui n'aurait pas pu être fait—la législature a le temps de confectionner une série de lois qui nous feront une dizaine de millions de plus. Un immortel chandit nos rapaces Solons ne discut que quand on prend des mesures n'en saurait trop prendre.

En présence d'une pareille situation qui ne saurait se prolonger, conduira l'Etat tout droit à la banqueroute et notre agriculture et notre commerce à la ruine, nous croyons qu'il est de notre devoir de faire un suprême appel à l'opinion publique, de lui montrer le gouffre qui creusent sous nos pieds les hommes sans conscience.

La guerre nous a causé beaucoup de ruines ; nous a laissé peu de biens, mais il nous est resté le travail, un sol fécond, un climat qui ouvre à nos produits des débouchés par terre et par mer. Permettons-nous que le peu qui nous reste nous ruine, et, si que les moyens que nous avons de réparer nos pertes par le travail nous sont paralysés entre nos mains.

Ce n'est pas la question que chaque citoyen a quelque souci des intérêts présents et de la prospérité à venir de la Louisiane doit se poser sérieusement.

Il est urgent et sûr que, si l'on ne veut pas se faire pendre, il faut en toute hâte former une Ligue du Bien public qui cherche aux moyens à employer pour arrêter le dévergondage insensé qui pousse nos législateurs à ruiner l'Etat et le fond en comptant, et pour rendre à la Louisiane le crédit, la sécurité et la stabilité gouvernementale dont elle a besoin pour poursuivre le cours de ses destinées.

Les protestations partielles et isolées de quelques industriels lésés ne suffisent pas à arrêter le torrent destructeur de la législation radicale. Il faut un mouvement général, et tout ceux qui en prendront l'initiative auront réellement bien mérité de toute la population.

☞ Chapeaux pour hommes et enfants à bon marché, Encoignure St-Louis et Royale.

DIVERS, DIVERS. — On verra dans une annonce insérée plus loin que la maison L. K. Converse & Co., rue des Magasins, a en ce moment un assortiment magnifique de viandes de l'Ouest, porc et bœuf, frais, salés, et jambons son fourrés de Wattaker. Toutes ces viandes sont de première qualité. Dans quelques jours la maison Converse aura des jambons fourrés de Wattaker qui ont une si grande célébrité.

☞ En achetant ses chapeaux au coin St Louis et Royale on fait une notable économie.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous appelons l'attention des personnes qui suivent les matinées données par l'Opéra, tous les samedis, sur une annonce que publie aujourd'hui, dans nos colonnes, l'administration de ce théâtre.

Conformément à une décision récemment prise par la Direction, les loges fermées des premières et celles de rez-de-chaussée, seront, pour les matinées, tenues à la disposition de leurs locataires respectifs jusqu'au vendredi soir. En conséquence, les abonnés qui désirent s'assurer leur loge ordinaire pour la matinée, sont priés de s'adresser au contrôle de l'Opéra, dans l'après-midi du vendredi, au plus tard. Passé ce délai, l'administration disposera à son gré de toute loge n'ayant pas été retenue.

On donnera pour la matinée le samedi prochain, *Le Barbier de Séville*. Cette matinée n'aura pas moins de succès que n'en a eu sa devancière.

Demain jeudi, on donnera la seconde représentation de *La Reine de Chypre*, grand opéra d'Halévy.

CLÔTURE DE LA VENTE AU BAZAR FRANÇAIS.—M. Barnett, encanteur, vendra aujourd'hui, à 10 heures, au premier étage de l'Hôtel St-Louis, ce qui reste des lots appartenant au Bazar ou des lots non réclamés. Il y a des tableaux, des gravures, une maison chinoise, de magnifiques vases japonais antiques et beaucoup d'objets d'art, d'agrément et d'utilité. Nous apprenons que le beau cheval de bronze, Ibrahim, s'est vendu hier $40.00 ; une fort belle pendule a été vendue cent piastres. Nous apprenons que pour le jour de clôture les enchères seront animées. L'encan se fait dans la rotonde qui a servi de salle de restaurant pendant le Bazar, et nous rappelons aux dames qu'elles sont invitées à y assister.

BAL MILITAIRE.—Le cinquième régiment de la milice volontaire de la Louisiane donnera son premier grand bal ce soir même, dans la salle des Odd Fellows. On verra dans nos annonces la liste nominale des directeurs, des membres du comité de réception, du comité d'arrangements et des commissaires. Ces noms, tous très favorables, disent beaucoup aux yeux du goût et le bon ton, soit pour l'éclat et l'ordre. Ce premier bal militaire fera certainement époque ici, car les préparatifs ont été commandés de bonne heure et rien n'a été épargné pour donner à la fête tous les attraits possibles. Il y aura beaucoup de monde et, d'après tout ce que nous avons ouï dire, les toilettes seront fort belles. A ce soir donc la grande et brillante réunion !

BAL DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE BIENFAISANCE. — Cette Société doit donner le samedi, 11 mars, au Temple Maçonnique, son quinzième bal annuel. Nous remercions le comité et son secrétaire, M. Aug. Hagnauer, des invitations qu'il a eu l'obligeance de nous adresser.

☞ A l'enseigne de Rob. E. Lee, au coin St-Louis et Royale, chapeaux pour hommes et enfants à TRÈS BON MARCHÉ.

UTILITÉ DES MOULINS A VENT.—Nous lisons dans le *Sucrier de la Louisiane* :

« Les moulins à vent que la Compagnie du chemin de fer de Chattanooga a fait construire, démontrent chaque printemps à nos planteurs combien est utile et peu coûteuse cette intéressante entreprise.

« Aux Attakapas surtout, où il y a tant de vent, les planteurs pourraient se servir des moulins pour moudre le maïs, le riz, pomper l'eau, la vieille économiser l'usage de plusieurs chevaux ou mulets. Dans les terres qui fait dessécher, ces moulins pourraient servir, comme en Hollande, à pomper l'eau et la jeter par-dessus les digues. Il serait de l'intérêt des habitants de se mettre promptement cette idée en pratique."

☞ Achetez vos chapeaux au coin des rues St-Louis et Royale.

## La Capitulation de Metz.

(Extrait de l'*Indépendance belge*.)

M. le général Coffinières de Nordeck vient, à son tour, de publier une brochure justificative de sa conduite pendant le siège de Metz. La première partie de ce travail, sans intérêt aucun, est consacrée à la discussion de diverses communications qui ont été insérées dans nos colonnes, au sujet de la capitulation imposée par le maréchal Bazaine à la forteresse du Rhin et à la plus forte place de guerre que possédât la France. Le général ayant déjà répondu, dans une lettre qu'il a adressée directement et que nous nous sommes empressés de mettre sous les yeux de nos lecteurs, à ce qui le concernait personnellement dans ces communications, nous nous bornerons à reproduire ce qui, dans sa brochure, se rapporte à la défense de l'ensemble de ses propres actes, comme commandant supérieur de la place de Metz, et à la discussion de ses responsabilités. Malgré des redites inévitables, sur des points déjà suffisamment mis en lumière, cette partie de son exposé nous paraît offrir assez d'intérêt pour que nous n'en voulions rien retrancher.

La voici donc tout entière :

"Le 7 octobre, M. le maréchal Bazaine adressa à dans les ministres du conseil de guerre de l'armée (il une lettre confidentielle pour leur demander, par écrit, leur opinion sur la situation.

"Dans ma réponse, datée du 8 octobre, je résumais les faits antérieurs ; j'établissais par des chiffres et par des situations officielles que les vivres n'étaient assurés que jusques au 20 octobre, j'examinais les forces militaires qui pouvaient se présenter, et je terminais par ces mots :

"Il ne produit une opinion plus sérieuse : c'est que tout arrangement est impossible et qu'avant d'avoir épuisé toute lutte suprême, cette bataille pourrait être heureuse, et dans le cas contraire on succomberait avec honneur. Son Excellence M. le maréchal commandant en chef appréciera si cet avis mérite d'être pris en considération."

"Le maréchal convoqua le conseil pour le 10 octobre : Nous étions, ce jour-là, au moins seulement le sort de l'armée va se décider ; il importe donc de préciser la situation matérielle et morale à cette époque.

"L'armée s'était fortement retranchée sur la ligne des forts ; depuis cinquante-deux jours elle occupait cette position, sans autre diversion que des combats continuels et partiels, et quelques sorties plus meurtrières que fructueuses : les rations étaient réduites, mais les soldats avaient une confiance solide, on leur distribuait du vin et de la viande de cheval ; le moral était bon ; notre artillerie avait perdu un grand nombre de chevaux, et peut-être n'avait-elle pas été en état de supporter ces longues fatigues ; notre cavalerie était en grande partie démontée ; le nombre des chevaux disponibles pouvait encore d'environ 10,000 hommes ; mais l'ennemi en avait 200,000, et il renforçait sans cesse ses lignes de cavalerie. Les chefs de l'armée étaient :

"M. le maréchal Bazaine, commandant en chef ;

"M. le maréchal Canrobert, commandant le 6ème corps ;

"M. le maréchal Lebœuf, commandant le 3ème corps ;

"M. le général Frossard, commandant le 2ème corps ;

"M. le général Desvaux, commandant la garde ;

"M. le général de l'Admirault, commandant le 4ème corps.

"La garnison de la place se composait de la garde nationale, de la garde mobile, de nombreux détachements de troupes de toutes armes, organisés, et de la division de Lavaucoupet, détachée du 2e corps pour la défense des forts. Les hôpitaux et les ambulances contenaient environ 30,000 malades ou blessés.

"La population civile était animée des sentiments les plus patriotiques : le maire, M. Félix Maréchal, était un homme des plus honorables, aux éminentes qualités duquel je suis heureux de rendre hommage ici, comme je me suis constamment admiré de dévouement auprès des blessés, et je n'ai jamais visité les ambulances sans éprouver une vive émotion en voyant les plus grandes dames rivaliser de zèle avec les plus modestes ouvrières et braver le danger trop réel des épidémies. Cependant, à Metz, comme partout, il y avait un petit nombre d'agitateurs qui faisaient plus de bruit que de langue et qui voulaient tout gouverner ; l'élan donné à la pénible obligation de les surveiller et de contenir en même temps la presse locale pour l'empêcher de donner des renseignements dangereux, de répandre des nouvelles trop favorables, de soulever des questions politiques et surtout de jeter la division dans l'armée en la compromettant, les chefs qui possédaient d'un jour à l'autre le conduire au combat.

"Le conseil de guerre de l'armée comprenait, outre les six chefs que nous avons nommés ci-dessus :

"M. le général Soleille, commandant en chef de l'artillerie ;

"M. le général Coffinières de Nordeck, commandant en chef de place et commandant la place de Metz ;

"Un intendant, et M. le général Changarnier qui avait été admis plus tard dans cette réunion.

"Le maréchal Bazaine ouvrit la séance en donnant lecture de quelques-uns des rapports faits par les commandants de corps d'armée et par les sous-commandants d'armes.

"Au point de vue militaire, les commandants de corps d'armée furent unanimes pour admettre que l'armée ne pouvait sortir victorieuse, que toute tentative de ravitaillement serait sans résultat utile, et qu'une lutte suprême amènerait très probablement un désastre analogue à celui de Sedan.

"A la suite de quelques considérations politiques, je dis observer que le gouvernement

(1) Il importe de faire observer que le conseil de guerre de l'armée n'a pas d'existence légale ; il n'est pas même prévu par les règlements. Le général en chef peut convoquer les généraux qui lui plaisent, quand il le juge à propos, pour lui demander des avis, mais il n'a pas le droit de les réunir en conseil, et, si il le fait, il ne peut pas leur demander de voter. Le conseil n'a pas de pouvoir, il ne peut ni ordonner ni défendre, il ne peut pas prendre de résolutions, il ne peut pas imposer à personne une ligne de conduite ; il ne peut pas, en un mot, rien faire qui ait le caractère d'un acte officiel.